

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 02 décembre 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 07

Absents : 01

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 05

Date de transmission
en préfecture :

07 DEC. 2025

Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 02 décembre à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Yvon TOI-OTTO, Véronique GOMBAULD, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Pierrot TAURUS.

Absent : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET-BAILLET donne procuration à Marie-Pierre DARLY, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Véronique GOMBAULD donne procuration à Albert AIRA, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

Subvention aux associations au titre de l'exercice 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rôle primordial que jouent les associations dans l'animation culturelle et sportive du territoire, Monsieur le Maire demande à ses collègues, sur la base des demandes reçues en Mairie et compte-tenu de l'enveloppe budgétaire disponible au titre de l'exercice 2025, de bien vouloir se prononcer sur les subventions à accorder à certaines associations.

Le Conseil municipal

Après avoir délibéré,

Après que Mme FARNABE Juliette, Messieurs AIRA Albert et RAMASSAMY Gérard, membres d'association aient quitté la salle au moment du vote,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'octroyer au titre de l'exercice 2025 une subvention aux associations selon le tableau suivant :

DEMANDEUR	OBJET	MONTANT OCTROYE
C.U.B.E	Préparation de la prochaine compétition de Rubik's cube 2026	1 500,00 €
L'ETANG BEACH	Dynamisation du littoral et promotion d'activités sportives et ludiques	1 000,00 €
FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE SAINT GEORGES	Concert de chambre : « Les talents virtuoses du festival »	2 500,00 €
FELIN'X	Achat de petit matériel pour la saison 2025/2026	2 000,00 €
O PIPIRIT CHANTAN	Actions pédagogiques au profit des scolaires	4 000,00 €
Association OD'ASS	Organisation de l'UCI World séries Gran Fondo des îles de Guadeloupe.	2 500,00 €
Association ECO	Promouvoir le vélo sur le territoire	2 000,00 €
JSVH	Journée porte ouverte dédiée au Foot-bal pour les élèves CM2 de la commune	2 000,00 €
TOTAL.....		17 500,00 €

Article 2 : D'imputer cette somme globale de **17 500,00 €** sur l'exercice budgétaire en cours.

Article 3 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique et aux Présidents des associations concernées.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **07 DEC. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr